

Montréal, le 24 octobre 2018

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M. Maurice Malka, PE, MBA
CEO, TSI Services Management Inc.
m.malka@tsi-eco.com

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre courriel du 19 octobre 2018 auquel était joint une lettre contestant la décision D-2018-116 rendue le 24 août dans le dossier mentionné en objet.

Bien que la formation des régisseurs comprenne votre volonté de participer au présent dossier à titre d'intervenant, elle ne peut faire droit à votre demande à quelques jours du début de l'audience (le 29 octobre 2018). Comme elle l'a mentionné dans sa décision, la Régie est d'avis que le dépôt d'observations écrites constitue le mécanisme approprié pour lui faire part de votre point de vue.

La Régie dépose donc votre lettre au dossier à titre d'observations écrites de TSI Services Management Inc.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml